 <b>ffessmaura.fr</b>	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr		
	<b>PROCES VERBAL</b> <b>COMITE DIRECTEUR et CODEP</b>		1 / 4
	Date : <b>23 avril 2023 – Lyon</b>		

Personnes présentes		15 / 21
<b>COMITE DIRECTEUR</b>		
Catherine BURTHHERET		X
Denis MARTIN	Président Adjoint	X
Serge BOUDIGNON	Trésorier	X
Patrick VERDIER	Trésorière Adjointe	Excusé
Myriam NUNCQ	Secrétaire	X
Christine BEAUDEAU	Secrétaire Adjointe	X
Charles DOMAS	Vice-Président	Excusé
Françoise GRAND	Vice-Présidente	X
Georgette JORAND	Vice-Présidente	X
Gérard MENARD	Vice-Président	X
Fabrice BURTHHERET		X
<b>CODEP</b>		
Ain 01	Carlos ANTUNES	Excusé
Allier 03	Olivier TROUBAT	Excusé
Drôme / Ardèche 07/26	Régis COLAS	Absent
Cantal 15	Gilles SEVERAC	Excusé
Isère 38	Thierry HELME	X
Loire 42	Myriam NUNCQ	X
Haute-Loire 43	Jean-Pierre ANGLADE	Absent
Puy de Dôme 63	Lionel FOURNET-FAYAS	Excusé
Rhône 69	Renaud HELSTROFFER	X
Savoie 73	Dominique PICARD	Excusé
Haute Savoie 74	Ghislaine SECRET	X
<b>Préambule</b>		
<p>Le président de la FFESSM, Frédéric DI MEGLIO, avait saisi le conseil fédéral de première instance pour répondre à la saisine d'Anne-Solange DESSERTINE, présidente de la CTR, envers Catherine BURTHHERET, présidente du Comité Directeur AURA.</p> <p>Catherine BURTHHERET a reçu ce jour à midi, la décision du conseil fédéral de première instance qui la suspend de sa fonction de présidente du CD AURA.</p> <p>Denis MARTIN, président adjoint, supplée la présidente du CD AURA pendant la durée des procédures, Catherine BURTHHERET interjetant appel de la décision.</p> <p>Cette réunion du Comité Directeur AURA est donc réalisée sous la présidence de Denis MARTIN.</p> <p>Le CD AURA est surpris d'entendre Renaud HELSTROFFER, avec confirmation de Thierry HELME, que le national a annulé la sanction prise à l'encontre d'Anne-Solange DESSERTINE par le conseil disciplinaire AURA . le CD AURA précise qu'il n'a reçu aucune information à ce sujet.</p>		

	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr		
	<b>PROCES VERBAL</b> <b>COMITE DIRECTEUR et CODEP</b>		2 / 4
	Date : <b>23 avril 2023 – Lyon</b>		

### Ordre du jour

Constat budgétaire général .....	2
Bilan au 31/03/2023 des actions avec bilan des aides et impayés .....	2
Les CODEP et les dossiers ANS .....	2
Simplification des demandes, changement de mode opératoire .....	3
Refacturation des brevets .....	4
Site VP DIVE .....	4
Divers .....	4

### Constat budgétaire général Bilan au 31/03/2023 des actions avec bilan des aides et impayés

Pour la saison 2022/2023, le comité constate qu'au 31/03/2023, seuls 21% du budget alloué aux CODEP a été consommé.

Les aides ont été drastiquement augmentées et force est de constater qu'elles ne sont pas forcément utilisées.

Le comité constate une éternelle surestimation des coûts des actions ; ce qui conduit à :

- 1- une surestimation des budgets à allouer
- 2- une limitation des budgets
- 3- un bilan toujours excédentaire alors qu'un bilan prévisionnel est planifié déficitaire afin d'absorber des réserves financières trop élevées.

L'immobilisation financière prévue défavorise l'ensemble des acteurs.

Le comité constate que :

- les stagiaires ne sont pas informés des aides octroyées par le comité FFESSM AURA
- les coûts de formations restent élevés pour les stagiaires.
- le CODEP 38 n'a toujours pas réglé une facture du 27/01/2022 n° FA221230 de 1 100 €.

Renaud HELSTROFFER, président du CODEP 69, demande pourquoi les aides ne sont pas utilisées et quelles sont celles qui ne sont pas faites ? Pour répondre au mieux à sa question, le fichier de suivi des actions en sélectionnant le CODEP 69 est projeté. Renaud HELSTROFFER annonce qu'il va voir avec ses présidents de commission afin de faire le point et qu'il reviendra vers Denis MARTIN ou Serge BOUDIGNON.


Le même fichier est projeté en sélectionnant le CODEP 38, très peu de demandes ont été faites auprès du comité AURA dont aucune pour la formation des cadres pour la plongée.

Le CODEP 42 quant à lui, n'a pas utilisé son budget car rien ne se fait dans le CODEP pour les GP et MF1.

### Les CODEP et les dossiers ANS

Les demandes représentent un total de 140 015 €, pour 26 demandes avec :

- 40 100 € de la part des CODEP avec 5 demandes
- 99 915 € de la part des clubs avec 21 demandes.

	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr	
	<b>PROCES VERBAL</b> <b>COMITE DIRECTEUR et CODEP</b>	3 / 4
	Date : <b>23 avril 2023 – Lyon</b>	

Le crédit ANS alloué à la région AURA, en baisse, est de 60 503 € et doit être réparti à 50% pour les clubs et 50% pour les OD (CODEP et COREG).

Le comité a réduit sa demande de subvention afin de disposer de plus de crédit au profit des autres demandeurs. La demande du comité est de 5 000 € (contre 14 600 € N-1).

Il reste donc 55 503 € à répartir aux clubs et CODEP, ce qui va imposer un important et difficile arbitrage.

### **Simplification des demandes, changement de mode opératoire**

Les fiches action semblent être un souci majeur à la demande d'aide.

De plus, de nouveau les budgets ne reflètent pas l'utilisation réelle des besoins. cela pénalise la gestion des aides et leurs attributions.

Il est débattu des propositions que suggère le comité AURA afin de rendre les CODEP indépendants.

Il s'agirait ainsi de les libérer de la "lourdeur" des fiches compte-rendu d'action ; de les épargner de la "lourdeur" des échanges entre le comité AURA et les CODEP et de leur laisser la gestion des paiements de leurs prestataires...

La simplification pourrait passer par une aide directe aux bénéficiaires.

Les CODEP resteraient ainsi totalement maîtres de leurs budgets et de leurs prestataires.

Il est également échangé avec les CODEP sur ce qu'ils souhaitent voir simplifier.

Les CODEP présents désapprouvent les propositions du comité.

Ils considèrent que l'attribution d'aides directement aux bénéficiaires serait discriminatoire et "sélective". Une aide à la formation et non au diplôme est plus adéquate et ne défavorise pas ceux qui échouent.

D'autant que le coût de la formation est souvent un premier frein et avec ce type d'aide, le coût de la formation va devoir être plus élevé même si, au final, le stagiaire paiera moins chère sa formation, il devra avancer le budget.

Et si, moins d'aides versées directement aux CODEP, ceux-ci craignent des problèmes de trésorerie.

Les fiches action semblent ne plus poser de problème en soit. Il est reproché au comité des lourdeurs dans le traitement de ces fiches actions, demandes d'informations trop importantes, un degré de précision trop élevé.

Ce, à quoi le comité répond que le degré de précision et le nombre d'informations demandées le sont par nécessité et non par perfectionnisme et/ou une gestion rigide.

Le comité doit rendre compte auprès d'instances de l'Etat de l'utilisation de subventions, ou autrement dit d'argent public. Les informations demandées sur les fiches action sont des données exigées par ces instances.

La région administrative AURA demande le nombre de clubs, de stagiaires, de sportifs, jours stagiaires... concernés.

Les subventions sont allouées pour des actions ciblées. Le comité doit justifier que l'utilisation de l'argent public est bien faite pour ces actions définies et non pour quelconques actions.

Le comité est garant et responsable pénalement de la bonne gestion des subventions, et pour rappel, au même titre que les présidents de clubs et de CODEP.

Il est donc conclu que les fiches action restent en place telles qu'elles ont été instaurées lors de la précédente mandature.

	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr	
	<b>PROCES VERBAL</b> <b>COMITE DIRECTEUR et CODEP</b>	4 / 4
	Date : <b>23 avril 2023 – Lyon</b>	

### Refacturation des brevets

Les présidents de commission doivent indiquer à quels CODEP ou clubs, les brevets doivent être refacturés. Les bordereaux des récipiendaires envoyés par Elise doivent être retournés à Elise avec la désignation des CODEP ou clubs.

Depuis septembre 2022, la CTR n'a renvoyé à Élise aucun des bordereaux qu'elle lui a adressé. De ce fait, la refacturation des brevets auprès des CODEP ou clubs n'a toujours pas pu être réalisée.

Le comité prévient donc les CODEP que lorsque la facturation sera rendue possible, elle représentera plusieurs mois.

### Site VP DIVE

Le nouveau site FFESSM AURA sur VP Dive, dont la mise à disposition était prévue initialement fin janvier, est prêt. Actuellement le lien pointe toujours sur "l'ancien" site.

Chaque commission aura un accès. Les données de "l'ancien" site ont été remises. Et certaines mises à jour seront à faire.

Des formations à l'administration du site seront dispensées en visio aux membres du Comité Directeur et ainsi qu'aux présidents de commissions pour la gestion de leur site afin que chaque commission soit indépendante.

Des adresses mail par commissions vont être créées : xxxxx@ffessmaura.org

Un calendrier regroupera toutes les activités.

Les agendas avec les CODEP pourront être intégrés automatiquement après acceptation par les CODEP. Ceci ayant pour but de faciliter les recherches pour tous les licenciés, sur l'ensemble de nos activités, stages, compétitions...

L'objectif futur pourrait être de gérer les inscriptions et les paiements en ligne.

### Divers

Renaud HELSTROFFER réclame la décision qu'a prise le comité en réponse à son courrier du 17 avril 2023 dans lequel il lui somme de démissionner et de manifester publiquement sa décision sous 7 jours et, qu'à défaut, son collectif engagera les démarches pour organiser la convocation de l'Assemblée Générale pour mettre au vote la révocation du Comité Directeur.

Une démission ne se réclamant pas ; conscient des conséquences financières et organisationnelles ; assumant ses responsabilités et son engagement envers les clubs et les licenciés, le Comité Directeur ne démissionne pas.

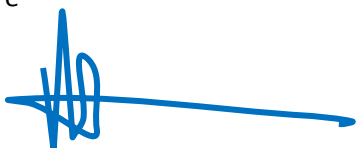
Renaud HELSTROFFER : "vous vous rendez compte que vous n'êtes plus que 11 ?".

Le comité lui demande de bien vouloir justifier en quoi cela pénalise le fonctionnement de la région AURA ?

Ce à quoi, Renaud HELSTROFFER ne donne aucun argument.

Le 23.04.2023

Signature Secrétaire  
**Myriam NUNCQ**



Signature Président Adjoint  
**Denis MARTIN**

